

SASU 2C et co  
Au capital social de 2 000€.  
519 Avenue Victor Hugo 83600 FRÉJUS  
RCS de Fréjus, numéro 921913521

## PROCES VERBAL DE LA DECISION UNILATERALE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Le 11 Novembre 2024, au 519 Avenue Victor Hugo FRÉJUS.

Corentin Chentouf, l'associé unique exerçant la gérance de la société 2C et co, société à responsabilité limitée au capital de 2 000€, a présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire au 519 Avenue Victor Hugo FRÉJUS, siège social de la société.

Corentin Chentouf étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification des statuts
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

### **PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS**

Corentin Chentouf, associé unique, décide de transférer le siège social du 519 Avenue Victor Hugo FRÉJUS au nouveau domicile du représentant légal Corentin Chentouf : 15 Rue Guiglia 06000 NICE, à compter du 12 Novembre 2024.

L'article 4° des statuts est donc modifié comme suit :  
"Le siège social est fixé au 15 Rue Guiglia 06000 NICE"

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

### **DEUXIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS**

L'associé unique donne tous pouvoirs à Corentin Chentouf pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

L'associé unique, Corentin Chentouf

